

COORDINATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

COMMUNICATION

DOSSIER DE PRESSE

Présentation du Document Général d'Orientation 2018/2022

LE MARDI 9 JANVIER 2018

à 15 н 00

SALLE DES FÊTES DE LA PRÉFECTURE

En présence de :

Mme Christine WILS-MOREL, Préfète de la Lozère,

Mme Sophie PANTEL, Présidente du conseil départemental de la Lozère

M. Jacques BLANC, Président de l'association des maires de Lozère

M. Xavier SICOT, Procureur de la République

M. le Colonel Didier LIMET, Commandant du groupement de gendarmerie de la Lozère

M. Jean-François TESSIER, Directeur départemental de la sécurité publique

M. Pascal CLEMENT, Inspecteur d'académie

M. Xavier GANDON directeur départemental des Territoires (DDT)

M. le Directeur Général de la Mutualité sociale agricole de la Lozère

M. Ronan MALGOIRE, CARSAT Languedoc Roussillon

M. Jean Pierre FELGEROLLES, coordinateur de la Fédération française des motards en colère (FFMC)

M. Bernard LADEVEZE, Comité départemental de la Prévention routière de Lozère

Mme Virginie RANC, directrice ANPAA 48

Mme Laure MERINDOL Coordinatrice RéaL

Mme Michèle CASTAN, Fédération départementale des aînés ruraux

Mme Catherine GONZALEZ, ADATEEP

M. Stéphane SALVAT, Fédération des Œuvres Laïques 48 (UFOLEP48)

M. Jean-Luc URBAN, Vélo club de Mende



SOMMAIRE

- Contexte
 Bilan de l'accidentalité en Lozère et présentation du DGO
- 3) Actions PDASR 2017



Mende, le 9 janvier 2018

NOTE DE PRESSE

Signature du Document Général D'orientation 2018 / 2022

Le DGO (document général d'orientation), est le document qui définit, dans chaque département, les orientations de la politique locale de sécurité routière pour une période de cinq ans. C'est un outil de programmation mais également de mobilisation locale pour la lutte contre l'insécurité routière.

Ce document est élaboré sous la responsabilité de la Préfète de la Lozère dans une démarche animée par le chef de projet sécurité routière et la coordination sécurité routière. Il fait l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux de la sécurité routière et doit permettre leur mobilisation autour d'actions et de véritables projets départementaux pour tenter de contribuer à l'objectif de diminution de l'accidentalité.

Il comprend une étude approfondie de l'accidentalité départementale sur les cinq dernières années, à partir de laquelle sont identifiés les enjeux spécifiques du département en plus de ceux identifiés au niveau national. L'observatoire Départemental de Sécurité Routière de la DDT a conduit une étude statistique des accidents corporels sur ces 5 dernières années (2012-2016). Il s'agissait d'étudier sur les quelques 300 accidents corporels les diverses causes et responsabilités à l'origine des sinistres.

Ainsi, l'observatoire a étudié le type de véhicule impliqué (VL, PL, Motocyclette.....), l'âge des victimes, le type d'infrastructure, les jours de la semaine, les horaires......

Sur la base de ces enjeux, vont être élaborés annuellement :

1) le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) pour le volet prévention

Il s'agit d'organiser et éventuellement de financer des actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière. L'État dispose d'environ 50.000 euros annuellement pour assister financièrement les partenaires. L'animation est assurée par le service de la coordination sécurité routière de la DDT sous le pilotage de la préfète et de la directrice des services du cabinet, chef de projet sécurité routière.



2) le plan départemental des contrôles routiers (PDCR) pour le volet des contrôles-sanctions mise en œuvre par les forces de l'ordre.

Outre divers services de l'État (DDT, Gendarmerie, DDSP, Inspection d'Académie, collectivités locales,...) de nombreux partenaires s'investissent pour la sécurité routière et sont associés à l'élaboration du DGO. Il s'agit en général d'associations (la Prévention Routière, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, le Réseau addictologie de Lozère, le vélo club de Mende, la Fédération Française des Motards en Colère...)

Cette collaboration permet la mise en place de la prévention la plus efficace possible, ciblée sur les problématiques spécifiques du département. Le Document Général d'Orientation fixe donc les priorités du département. Le précédent DGO proposait des orientations pour les années 2013 à 2017 (la vitesse et le comportement, l'alcool et les stupéfiants, les jeunes et les deux roues motorisés). Le DGO présenté ce jour, donne les orientations pour les années 2018 à 2022.

Les 7 enjeux identifiés pour le département de la Lozère sont:

- deux enjeux prioritaires : les deux roues motorisés et la vitesse excessive et inadaptée
- cinq autres enjeux : les jeunes, les seniors, l'alcool et les stupéfiants, les déplacements professionnels et le partage de l'espace public.



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE